



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général  
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 13 mai 2019

**Préavis municipal no 03/2019 pour le conseil du 5 juin 2019  
Comptes 2018**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**I - Préambule**

Les comptes pour l'année 2018, révisés par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par Municipalité dans sa séance du 29 avril 2019.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,	
les charges s'élèvent à	fr. 1'054'586.40
les produits s'élèvent à	fr. 1'027'501.29
ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 27'085.11

**II. Quelques remarques particulières**

**Comptes de fonctionnement**

Chapitre 21 – impôts

Notons des défalcatons (perte sur débiteurs impôts après procédure de poursuites) pour fr. 9'761.63. Les revenus d'impôts des personnes physiques sont en nette baisse. En fait, les revenus des années 2016 et 2017 avaient été exceptionnels à la suite d'une vente de terrain par un contribuable, ce qui avait majoré notre revenu d'impôts sur ces deux exercices. La situation est revenue à la normale avec ce revenu de fr. 335'000.-.

Chapitre 22 - Service financier

Au niveau de la péréquation, en 2018 comme prévu nous avons dû repayer une somme importante (fr. 51'713.-) mais qui avait été comptabilisée en transitoire sur l'exercice 2017. Selon une simulation, nous devrions recevoir en retour env. fr. 50'000.- pour la péréquation 2018 (boucllement à recevoir été 2019). Notre commune reste bénéficiaire du système péréquatif.

Chapitre 31 – terrain

Notre optimisme quant à la mise à l'enquête de la nouvelle partie de la gravière s'est révélé erroné. Pour des raisons de lenteur administrative, l'exploitation n'a pas pu reprendre en 2018 comme nous l'avions espéré, d'où un manque de revenu sur le c. 31.435.1.

Chapitre 32 – forêts

Déficit de fr. 35'000.- pour le maintien de nos forêts dans un état sain. Une partie de ce déficit nous est restitué dans la péréquation de l'année suivante.

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Auberge communale : mise en conformité des installations frigorifiques, frais et émoluments divers pour mise en conformité de la terrasse, entretiens courants.

Congélateur : divers travaux de détartrage des condenseurs, entretien des compresseurs et dépannage suite diverses pannes.

Collège : entretien courant. Tous les appartements sont loués.

Grande Salle : abonnement brûleur et frais de nettoyage.

Maison de commune : remplacement du moteur de traction de l'horloge (fr. 3'500.-). La salle est régulièrement occupée par les sociétés et commissions diverses, à titre gratuit. Dès 2018, l'AIVN paie une location de fr. 400.- par année pour occupation des bureaux de l'administration communale.

Eglise : entretien de l'orgue et divers.

Refuge : il a été loué une septantaine de jours sur 2018. Au vu de ce succès, nous avons dû investir dans une génératrice (le soleil n'arrive pas à suivre pour l'éclairage lorsque le refuge est loué plusieurs jours d'affilée). Nous avons aussi racheté tables et bancs pour l'intérieur, aménagé des places de parc le long du chemin séparé par une haie, payé l'entretien régulier des alentours.

#### Chapitre 43 - routes

Remise en état de notre balayeuse (fr. 2'500.-), travaux d'épavage (fr. 5'200.-), travaux d'enrobés au contour feu du 1<sup>er</sup> août (fr. 6'600.-), marquage de l'arrêt de bus devant auberge (fr. 1'800.-). Le solde pour les entretiens courants.

#### Chapitre 45 – déchetterie

La taxe forfaitaire 2018 a dû être ajustée à fr. 50.- par habitant pour couvrir les charges (taux de couverture : 98.20 %). Depuis mars 2018, un nouveau surveillant a été engagé et la rémunération revue à la hausse, raison de l'augmentation du poste 45.301. Des sacs taxés ont été distribués aux parents de jeunes enfants (- 3 ans) pour env. fr. 720.--.

#### Chapitre 50 – écoles

Au 31 décembre, nous avons 37 enfants scolarisés à Vallorbe.

#### Chapitre 61 – corps de police

Avons dû payer un complément de fr. 4'237.- pour la réforme policière 2017.

#### Chapitre 72 – sécurité sociale

Le décompte final 2017 de la facture sociale est en notre défaveur et, comme prévu, nous avons dû repayer fr. 102'957.- (un montant supérieur avait été mis en transitoire sur l'exercice 2017, donc pas d'incidence négative sur le présent exercice).

Selon une simulation, nous devrions recevoir en retour env. fr. 30'000.- pour la facture sociale 2018 (bouclément à recevoir été 2019).

Le décompte final 2017 pour l'accueil de jour des enfants (reçu en août 2018) est en notre faveur de fr. 2'666.- (72.452).

Pour l'UAPE, nous n'avons reçu aucune demande d'acompte ni aucun décompte pour 2018, le montant figurant sur le C. 72.352.1 concernant le bouclément 2017.

#### Chapitre 81 - eau

Suite à quelques années d'excès (dus à diverses fuites), notre achat d'eau à la source Mercier est à nouveau correct.

Comme prévu, plusieurs compteurs très anciens ont été changés en cours d'année, et nous continuons d'en changer régulièrement afin de les actualiser aux nouvelles normes.

#### **Au bilan :**

##### C. 9101 et 9101.02 – CCP

Les disponibilités en compte ont permis le remboursement de deux prêts à taux fixes échus en 2018 (BCV 9221.11 éch. 5.4. fr. 240'000.- et Raiffeisen 9221.05 éch. 16.10. fr. 180'000.--).

##### C. 9120.03 – épargne Raiffeisen

Un montant de fr. 80'000.- a été « mis de côté », en prévision du remboursement à l'Etat du fonds « abri PC » de fr. 83'269.- en 2020, 2021 ou après ?

##### C. 9221

A la suite du remboursement des deux prêts cités ci-dessus, la dette totale au 31 décembre a été ramenée à fr. 574'000.-.

C. 9280.4

Le fonds « eau » a été alimenté de fr. 15'000.--, afin d'équilibrer le dicastère 81.

**III. Commentaires**

L'année 2018 boucle sur un résultat déficitaire, après comptabilisation des amortissements obligatoires (fr. 16'000.- s/ collègue C. 9123.1 / fr. 35'000.- s/ Auberge C. 9143.5 / fr. 9'800.- s/ rue Gare C. 9141.3).

La Municipalité constate que, pour la première fois depuis de nombreuses années, les comptes bouclent sur un excédent de charges, justement l'année sans aucun revenu de la gravière. Ce revenu est donc réellement indispensable à notre commune, sans quoi les autres revenus devraient être réajustés (hausse d'impôts, des taxes, des locations, etc).

**IV. Rapport des municipaux et syndic**

En 2018, la Municipalité s'est réunie à 42 reprises afin de traiter les dossiers courants et travailler sur des projets pour la commune. Les municipaux ont aussi représenté la commune à diverses assemblées intercommunales et régionales. Au 30 juin, démission de Mme Véréna Huber, à la suite de son départ de la commune. Les élections complémentaires du 10 juin 2018 ont vu l'élection de César Boulaz, qui a repris les dicastères laissés libres par Mme Huber, soit déchetterie, social, police, paroisse, protection civile et écoles. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

F. Bovier : établissement d'un règlement d'utilisation pour le refuge, préparation d'un règlement pour les parcelles communales et préparation des nouveaux baux pour les agriculteurs. Participation à diverses assemblées pour le groupement des Triages forestiers qui deviendra dès 2020 le groupement forestier du Vallon du Nozon (Codir déjà en place dès 2019). Suivi des travaux forestiers : travaux d'entretien de la PPS Les Dailles (100% subventionné) ; la tempête Eleanor de janvier 2018 a renversé env. 1000 syl sur notre commune, qu'il a fallu exploiter au plus vite ; le prix du bois de service a chuté, celui du résineux est stable et celui du bois de feu est en nette hausse ; pour la 1<sup>ère</sup> fois, une ligne de câble-grue a été montée à Caraudy pour débardage du châblis ; création de place de parc au refuge ; soins culturaux sur 8.2 ha ; préparation sapins pour abbaye et pour Noel ; mise de bois.

I. Viatte : détection et réparation d'une fuite sur conduite près du pont CFF (dans la forêt en dessous maison Jacquemard) ; deux prises posées pour contrôles plus aisés. Remise au goût du jour du règlement sur l'épuration des eaux usées ; changement d'anciens compteurs ainsi que de certains peu accessibles dans la perspective de pouvoir un jour les relever à distance ; nettoyage soigné de la crépine se trouvant dans captage 10 de la source des Combes ; participation à diverses assemblées et Codir de l'AIMS et l'AIVN .

**VI. Conclusions**

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 5 juin 2019
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter les comptes 2018 tels que présentés, avec un excédent de charges de fr. 27'085.11.

Municipalité de Bretonnières

Le Syndic

La Secrétaire



P.-Daniel Collomb Patricia Porchet